



02126415

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de **LIEGE**le **- 7 OCT. 2002**

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAIT D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription :

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

n°

☐ Registre des sociétés agricoles

n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

NOUVELLE SOCIETE WOIT en abrégé "WOIT"

3. Forme juridique (en entier)

Société anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

A 4040 HERSTAL, rue Pépin, 33-35

5. Registre de commerce (siège tribunal + n°)

R.C de Liège numéro 165.760

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

435.677.874

7. Objet de l'acte

CONSTATATION DE L'EXPRESSION DU CAPITAL EN EURO
AUGMENTATION DU CAPITAL
MODIFICATION DES STATUTS
NOMINATION

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections ; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce



D'un acte reçu par Maître Alain DELIEGE, Notaire à Chênée-Liège le dix septembre deux mille deux, enregistré à Liège VIIIle 23 septembre suivant volume 141 folio 97 case 9 trois rôles sans renvois, reçu cent cinquante-cinq euros, le Receveur : Cl CHARLIER, il résulte que :

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme « NOUVELLE SOCIETE WOIT en abrégé « WOIT » ayant son siège social à 4040 Herstal, rue Pépin numéros 33-35, inscrite au registre de commerce de Liège sous le numéro 165.760 et immatriculée à la T.V.A. sous le numéro 435.677.874.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes
L'assemblée constate l'expression du capital social en euros, soit trente mille neuf cent

Numéro du chèque ou de l'assignation : 13.12.00

Numéro du compte : 240-0240132-63

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

Folio n° 1

quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (30.986,69 eur-).

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE TREIZE euros TRENTE ET UN CENTIMES (31.013,31) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (30.986,69 eur-).

à SOIXANTE-DEUX MILLE euros (62.000 eur-) sans création d'actions nouvelles par incorporation d'une partie du bénéfice reporté tel que celui-ci apparaît au bilan de la société à la date du trente et un décembre deux mille un.

Constataction de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

L'assemblée constate qu'ensuite de ce qui précède :

le capital social est actuellement de soixante-deux mille euros (62.000 eur-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250-) actions sans désignation de valeur nominale.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence des résolutions qui précèdent, et pour mettre les statuts en concordance avec le code des sociétés, l'assemblée décide les statuts sociaux.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry GIET, à sa demande, de ses fonctions d'administrateur.

A l'unanimité, l'assemblée :

a) décide de nommer, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année deux mille huit, en qualité d'administrateurs

- Monsieur Didier MEUNIER

- Monsieur Robert MEUNIER

- Madame Amélie HUMIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Et à l'instant, les administrateurs ci-avant nommés, déclarent se réunir en Conseil et prennent les résolutions suivantes :

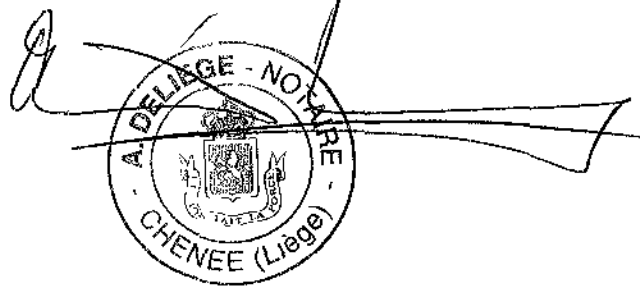
- A l'unanimité, ils désignent comme Président du Conseil: Monsieur Robert MEUNIER

- A l'unanimité, ils décident de déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation pour cette gestion à Monsieur Didier MEUNIER pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

Il portera le titre d'administrateur-délégué.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

"Déposé sur papier libre afin d'insertion au Moniteur belge."



Acte et documents déposés au Greffe en même temps que le présent extrait d'acte : une expédition de l'acte comportant en annexe : 1 procuration.